

LUX'09 - Atelier 7 - Capitalisation Saint-Omer 09-10/01/08 – Etape Régionale n°5

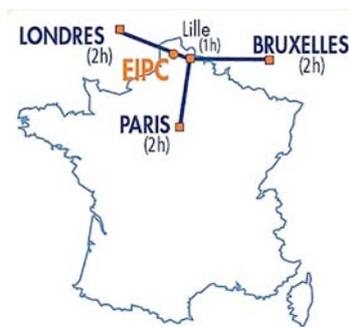
Alain Laurent -

Texte réalisé sur la base des écrits de Martine Théveniaut, Bruno Racine, Alex Hochart, Jean-Pierre Chambelland et par analyse de plusieurs sites internet.

Thème : **Métropolisation et territoires adjacents – solidarité et économie associées**

Date : 09 et 10 janvier 2009

Référent : Bruno Deffontaines.



| Le pays de Saint-Omer

Le Pays de Saint-Omer rassemble et anime 5 intercommunalités regroupant elles mêmes 82 communes.

La Charte du pays de Saint Omer traduit un projet global de développement qui doit répondre aux objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement, et de participation des citoyens.

La validation de la Charte date de juin 2004 et la reconnaissance du périmètre définitif du Pays du 7 décembre 2004. L'élaboration du Contrat de Pays, premier programme d'actions entre le Pays, la Région Nord/Pas-de-Calais, l'Etat, voire même par le Département, permet l'apport d'aides financières.



UN PAYS D'HISTOIRE, D'EAU ET DE FEU DEVOILE SES MYSTERES

<http://www.pas-de-calais.com/les-3-territoires-du-paradis/pas-de-calais-vert-pays/region-de-saint-omer/region-de-saint-omer.htm>

Le Pays de Saint-Omer, terre de rencontres, est resté vrai et authentique. Son patrimoine architectural et ses monuments révèlent la richesse de son histoire. L'un de ses joyaux est la Cathédrale Notre Dame de Saint-Omer, chef d'œuvre de l'architecture gothique. Pas à pas, Saint Omer, Ville d'art et d'histoire, dévoile ses clochers et ses nobles demeures.

Le marais audomarois, lieu magique et unique du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, étonne par sa faune et sa flore. 1000 km de sentiers, 100 km de canaux invitent à la découverte.

| Quelle économie l'action a-t-elle ou peut-elle générer ?

LA NOUVELLE ECONOMIE PARTAGE...

Partage de la connaissance

« Nous avons des manques, d'ingénierie, de matière grise, nous nous sentons petit par rapport aux grandes métropoles ; il nous faut contractualiser, cela engage les partenaires [...] »

« **Nous devons échanger des richesses, des connaissances** (on ne sait plus ce qu'est un produit de saison, travailler l'alimentaire) » (Alex Hochart)

« Edmond Henguelle reprend son exposé. Des études sont en cours sur les marais. Ils sont en dessous du niveau de la mer. Le risque existe de l'élévation du niveau de l'eau avec le réchauffement climatique. Saint-Omer peut redevenir une île. Qu'est-ce qu'on fait ? Constat, se lamenter ? **Le Pays n'a pas toutes les compétences, mais il a la volonté d'agir.** » (Martine Théveniaut & Bruno Racine)

« Les outils existent mais sont incomplets (inventaires...) et **peu connus** » (CR atelier n°1)

La connaissance, base de l'économie et économie en soi (cf les catégories de biens partageables de la FPH) est le thème récurrent de la rencontre. Dans les domaines de la consommation, de la production, de l'entreprise mais aussi en termes de levier et d'incitation (valorisation de l'esprit d'initiative car les jeunes sont diplômés mais n'ont pas le goût d'entreprendre) et de transferts de territoires dotés de ressources d'expertise vers d'autres moins ou pas dotés (cas des PNR en appui des conseils de développement), la connaissance et son partage est indissociable de la compétence et donc de l'aptitude à bien faire. Cette connaissance/compétence est aussi le cœur de métier des Conseils de Développement (dernière partie).

Piste d'expérimentation :

Expérimenter l'appui du « fort au faible » dans le cadre d'une solidarité entre territoires ou plus exactement entre projets et structures territoriales. Les conseils de développement sont en demande. Les PNR ont du savoir-faire : la nouvelle gouvernance liée à la nouvelle économie est coopérative et notamment dans la répartition du savoir et des savoir-faire. L'expérimentation consisterait aussi à relever les avantages, contraintes et résultats ou effets de cette approche.

Partage de solutions ou de ressources en réponse à des problèmes ou des besoins partagés

« Il existe des devoirs horizontaux, il y a des liens à créer sur des problématiques horizontales et **il faut apprendre à travailler ensemble**. Le Parc naturel des Marais et de la Côte d'Opale sont des outils pour ces questions. Myriam Cau, conseillère régionale à la démocratie participative se présente. Elle travaille notamment sur l'ingénierie des Pays. Une charte est en préparation avec le PNR, car les problématiques sur l'eau sont identiques. Il faut que les Pays ruraux échangent avec les villes. **La question de l'équité territoriale est un problème pour toute la région**. Il y a des moyens d'échanges (l'eau par exemple), **une péréquation est nécessaire** (Myriam Cau). » (Martine Théveniaut & Bruno Racine).

« On doit avoir un souci de péréquation de la part de la région, il serait intéressant de **partager l'ingénierie et d'autres richesses** ; il nous faut concevoir de nouveaux indicateurs de richesse (nombre d'associations, de clubs sportifs, etc.) » (Alex Hochart)

« En effet, de par sa constitution géologique, **le Pays de Saint-Omer regorge d'une réserve d'eau conséquente qui en fait un fournisseur non négligeable pour différents territoires du Nord - Pas-de-Calais**. Cette richesse amène des préoccupations que le forum n'a pas manqué de soulever, notamment la gestion et la protection de cette ressource. » (Forum de l'environnement, 12 juin 2007)

Partage de réalisations, de produits de clientèles

« Le pôle d'excellence rurale (bois) doit être partagé avec d'autres pays mais nous ne devons pas vendre et partager nos produits sans notre message. » (Alex Hochart).

« L'agglomération de Saint-Omer draine une zone de clientèle bien plus large que les cinq intercommunalités qui la composent. Elle va capter des clients sur la Flandre intérieure ou le bord du Boulonnais. C'est donc une politique d'attractivité commerciale offensive qu'il faut préserver et gérer. artisanales etc. » (Le journal du pays de Saint-Omer n°4).

Partage des responsabilités dans de nouvelles logiques d'organisation

C'est le cas des montages qui évitent qu'une seule personne puisse fractionner ou accaparer le capital. C'est aussi le cas des organes de gestion (par exemple, 5 structures participent et gèrent le projet Chartreuse). La question n'est pas : *qu'est ce que je peux faire ?* mais plutôt *comment je peux le faire ?* (voir le § suivant).

Le montage Chenelet est un exemple de ces agencements partenariaux qui font utiliser tous les leviers fiscaux et économiques donnés par les multiples statuts d'acteurs : « A-t-on encore à innover ? On a voulu corriger, on doit innover pour toute la société, nous avons la responsabilité sociale d'entreprendre dans ces sociétés. C'est ça qui est en jeu : entreprendre autrement pour de nouvelles solidarités. De ce point de vue, **il ne s'agit pas de savoir ce que je vais entreprendre, mais comment je vais l'entreprendre.** Et là, on tombe sur les clergés. On s'empêche d'avancer, marche par marche, puisqu'il faut être pur » (François Marty).

Piste d'expérimentation :

Comme il y a des écoles de la consommation, il pourrait y avoir des **écoles de l'organisation** car c'est le point crucial qui fait **réussir ou échouer** tous les projets. Une expérimentation pourrait être un prototypé d'*école hors les murs*, c'est à dire des sessions de formation sur le terrain là où les personnes étudient ou souhaitent localiser un projet associé à une opération de téléformation (ntic).

... INTEGRE

Intégration de la dimension environnement

« Quant aux clauses (insertion et environnementale), qui sont des clauses de différenciation dans les cahiers des charges des marchés publics, elles ont été sauvées par le libéralisme ! Une régie de quartier de Strasbourg a été déboutée par l'Europe de l'accusation de concurrence déloyale, considérant discriminant que ce statut ne permette pas de répondre à un appel d'offres. » (propos d'après François Marty, concepteur du Chenelêt).

Focus :



<http://www.chenelet.org/>

<http://www.ashoka.asso.fr/Francois-Marty-Chenelet-France.html>

L'aventure engagée par Chênelet, c'est d'abord la recherche persévérante de solutions aux problèmes multiples rencontrés par les personnes en difficulté : reconstruction d'un nouveau projet de vie principalement axé sur le travail, remise en activité sous des formes et des rythmes progressifs... mais aussi intervenir sur les problèmes de logement, de santé, de qualité de vie... Nous nous sommes en effet rendu compte que l'accès aux besoins fondamentaux devenait de plus en plus problématique pour les personnes en difficulté.

Paradoxalement, ceux-ci restent éloignés des **avancées environnementales** qui permettraient tantôt l'économie de ressources financières (charges de consommation d'eau ou d'énergie dans l'habitat par exemple), tantôt de prévenir les questions de santé publique qui les concernent particulièrement (maladies causées par les déséquilibres alimentaires, par exemple). En cherchant mettre en oeuvre des solutions concrètes à ces questions, nous entendons participer à notre mesure à une visée sociétale plus globale. Passer aux actes, donner un sens « palpable » et « désirable » au développement durable, en redonnant de la valeur aux choses vitales et par là même aux gens.

L'idée nouvelle :

- **Construire des maisons écologiques en logement social** : conçues avec les habitants, esthétiques, pour optimiser le confort et répondre aux besoins / Matériaux naturels en fonction des ressources locales (bois, terre crue...) / Economiques à l'usage : 60% pour les factures liées à l'énergie (chauffage, lumière)
- **Labelliser un réseau d'entreprises d'insertion « Chênelet »**, formées à la construction des maisons écologiques ;
- **Permettre l'insertion par le travail de chômeurs de longue durée**, dans le secteur porteur du bâtiment.

Intégration d'axes, volets, activités... soudés par un socle de valeurs

La capacité intégrative de la nouvelle économie est bien illustrée par l'exposé des activités du Projet Chênelet (extrait de <http://pagesperso-orange.fr/chenelet/index.html>) :

- **La production de légumes biologiques** selon la démarche du réseau Cocagne (les paniers des terres d'Opale) ;
- **L'éducation à la diversité alimentaire et à une consommation responsable** sous forme d'ateliers de consommation et du projet des « 4 saisons du Chênelet », inscrit dans la durée, consacré à l'éducation à la diversité alimentaire (équilibre et qualité nutritionnelle) et à la consommation responsable (mieux comprendre et agir sur les conditions écologiques et sociales de la production alimentaire).
- **Le développement de la filière bois** selon trois axes :
 - utilisation du gisement local, pour l'emploi de notre territoire comme pour l'écologie ;
 - valorisation de coupes que personne ne veut exploiter ;
 - processus de transformation du bois permettant de donner du travail à des personnes qui ne doivent pas être nécessairement qualifiées dans les métiers du bois.
- **Le partage d'outils et de réflexions** pour situer l'action de l'acteur d'insertion de terrain et la déployer à la lecture de l'histoire politique et sociale des deux dernière décennies, renforcer sa pertinence au regard des publics à insérer, sa capacité d'initiative dans un contexte institutionnel toujours plus exigeant, sa performance face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux et s'engager en faveur des personnes les plus fragiles face à l'emploi dans un monde toujours en tension sur les questions d'exclusion.
- **La réalisation de mobilier en bois pour le jardin** en vue de permettre tous de pratiquer le jardinage, quelque soit sa condition physique ou même l'absence de terrain pour jardiner.
- **La création du Réseau Chênelet Construction pour essaimer en France la création de logements sociaux sains, confortables et à charges maîtrisés** (rendre la performance environnementale de l'habitat accessible à tous, en recourant aux solutions de l'écoconstruction et en utilisant les matériaux écologiques localement disponibles ;

- **Agir pour l'économie solidaire**, en recrutant des personnes pas ou peu qualifiées, en difficulté sociale et en développant l'emploi local ;
- **Intervenir prioritairement pour le logement social**, afin que les avancées environnementales bénéficient aux personnes les plus concernés par les enjeux de santé publique et d'économie domestique).

La nouvelle économie se caractérise donc par des dimensions qui englobent et dépassent la relation économique : qualité de vie, santé, qualité de l'environnement etc. Un exemple type serait : des chantiers d'insertion...

...contribuent à un édifice HQE...

...lui-même dédié à des activités inter-culturelles...

...dans le cadre d'un projet touristique...

...moteur de diversification économique...

...et de dynamisme social.

C'est le cas du projet Chartreuse, prototype de cette approche plurielle qui associe le multi-compétence au multi-acteurs et au multi-dimensionnel (champs du développement durable, résultats concrets mais aussi investissements à rentabilité faible, voire séculaire – l'exemple des arbres plantés pour remplacer les fenêtres dans 90 ans -).

C'est aussi le cas du projet Chenelêt et, sur la base exemplaire des ces deux projets (l'un « mature », l'autre débutant), ce pourrait être le cas du projet « Maison du marais » : « C'est un lieu qui a du sens pour les habitants, une construction associée avec le patrimoine, relié avec l'exemplarité de la Chartreuse » (Mireille Charonnat).

Sur cet aspect incluant de clauses sociales et environnementales, les AO de la commande publique sont une force de frappe.

...ET CREEE UN CAPITAL SOCIAL : LA COMPETENCE COLLECTIVE

« Le dialogue, ce n'est pas que les CCI, c'est aussi les associations de chômeurs et ce depuis 10 ans, c'est un interlocuteur dans le débat public. Avec la conférence permanente, la boîte noire, c'est terminé. Ça participe de la démocratie économique et jusqu'au destinataire, avec un comité d'usagers du train, par exemple. Les impacts ? c'est **un capital de compétence collective qui se construit**. C'est impressionnant, ils sont là et, après longtemps de présence silencieuse, ils s'expriment. » (Myriam Cau)

« L'équipe du Parc comprend **une vingtaine de chargés de mission et assistants aux compétences diversifiées et de haut niveau**. Cette équipe pluridisciplinaire a vocation à faire aboutir les initiatives des élus et les demandes des habitants du territoire qu'ils soient entrepreneurs, agriculteurs, enseignants ou simples particuliers. » (document du PNR).

Piste d'expérimentation :

Travailler la notion de **pôle (ou pont) de coopération** entre pays, entre pays et d'autres démarches territoriales (Scot, agendas21 locaux).

Faire de la Chartreuse une vitrine d'une action intégrée qui pousse chaque secteur et chaque filière vers un mieux disant social, environnemental, culturel :

- en interne (embauches, conditions de travail, formation etc.),
- au niveau des relations obligées (les fournisseurs, par exemple de produits alimentaires ou les artisans),
- au niveau des relations construites avec les milieux artistiques, les scolaires etc.

Cette vitrine de « bonnes pratiques » pourrait faire école au niveau d'autres sites dont on aurait auparavant posée la question du sens, c'est à dire des nouveaux usages (une église vide peut devenir un hôtel comme au Pays Bas)

Comment le pouvoir d'action et la responsabilité des différents acteurs dans les solutions mises en œuvre ont-ils été augmentés ?

REPRENDRE EN MAIN SON DESTIN : LES CIRCUITS COURTS DE RESPONSABILITE, SA RELOCALISATION

L'exemple est donné par le Pays des 7 vallées qui a la volonté de maîtriser son devenir et donc l'usage de son territoire : **il recherche non seulement un accord mais une adhésion la plus large possible pour s'organiser et ne plus subir ou dépendre** et mutualiser et produire de l'activité, par exemple une plateforme d'activités et d'innovations, une cigale ou des modalités de transport bon marché. « On a renversé la situation par le dialogue ».

« La campagne n'est pas la poubelle des villes, nous ne devons pas subir, **les grandes décisions sont souvent prises à l'extérieur de pays**, il nous faut sortir, s'ouvrir vers l'extérieur pour mieux maîtriser notre avenir, créer et travailler en réseau. » (Alex Hochart).

LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIETE CIVILE RESPONSABLE

« La société civile est en construction. C'est un chantier devant nous. Il y a une mission sur ce sujet au CR. Un rapport a été établi et préconise une plateforme ressources des acteurs et une commission régionale du débat public. Elle se saisirait d'enjeux comme le réchauffement climatique, les problèmes de santé, etc., en amont pour réfléchir comment protéger les citoyens. **Qu'il puisse y avoir expertise et contre-expertise**. Un budget participatif est aussi envisagé. » (Myriam Cau).

« **Une expertise autonome** est un vrai problème, sans être sous influence de l'élu. C'est une clé de voûte du débat participatif, il faut construire ses propres argumentaires. Les nouveaux élus en ont besoin pour gagner du poids et faire remonter. Se regrouper à 4 conseils de développement permettra par exemple de se payer un expert et de le proposer aussi à la Région. » (Bruno Deffontaines).

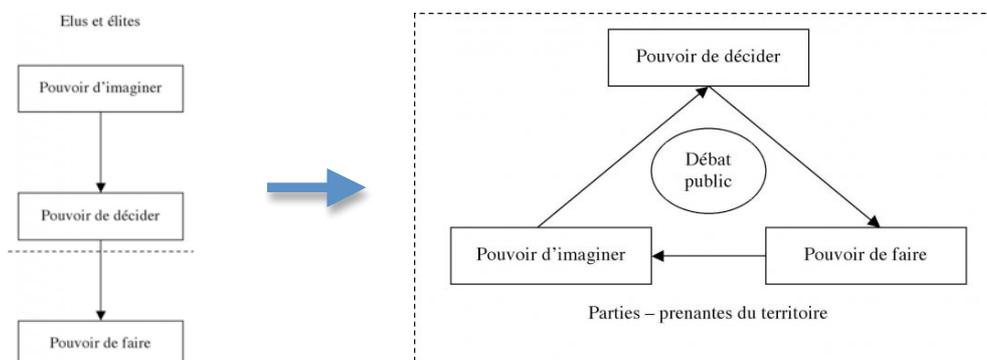
La question de l'**augmentation des capacités**, autre thème récurrent, est à la base d'une responsabilité mieux assumée et d'un pouvoir d'action mieux utilisé et surtout plus efficace. C'est d'autant plus vrai et probablement d'autant plus important pour l'acteur maillon faible des chaînes de décision-action : la société civile, représentée, explicitement et par mandat, par le Conseil de Développement.

Ensemble, la **connaissance** (multipliée car partagée) et la **compétence** (partagée pour être multipliée) sont au cœur de l'expertise citoyenne si, à travers l'espace de délibération que sont les Conseils de Développement, le lien avec la représentation électorale est non seulement clarifié (dans la charte et les statuts d'organisation) mais **rendu opérationnel, actif, vivant et dynamique dans la réalité**.

« Il serait intéressant que les élus écoutent, réfléchissent et suivent des préconisations du Conseil de Développement » (CR atelier 2) : on le voit, la partie n'est pas gagnée, surtout si les élus sont considérés comme des « suiveurs de préconisations » plus que comme des « co-constructeurs de préconisations ». *Question de méthode ? et donc de compétence ?*

Le Conseil de Développement, par le débat public qu'il légitime, organise et intensifie permet de « passer d'un système relativement linéaire dans lequel les pouvoirs d'imaginer, de décider et de faire s'exercent successivement et sont organisés, pour l'essentiel, autour de l'élu (local) et de la puissance administrative (qui peut être, par ailleurs, la représentante de l'élu d'un autre niveau) à un système dans

lequel, a minima, les pouvoirs d'imaginer et de décider sont exercés conjointement et simultanément avant de trouver leur expression concrète dans le pouvoir de faire de l'administration.¹ »



¹ Gilles-Laurent Rayssac, « A quelles conditions le conseil de développement peut-il faciliter le renouvellement de la démocratie locale? », *Développement durable et territoire*, Points de vue, mis en ligne le 1 novembre 2003.
URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1004.html>. Consulté le 25 février 2009.

Sur quelles coopérations entre acteurs, quelles articulations entre échelles de gouvernance, la dynamique territoriale s'est-elle appuyée pour obtenir des succès ?

D'ABORD SE CONNAITRE

« A tous les niveaux (du conseil de développement aux Commissions régionales de débat public en passant par la démocratie économique et les réflexions croisées) on **associe les acteurs pour qu'ils s'identifient (se connaissent) et se reconnaissent, se respectent et trouvent des éléments de consensus**. Il faut se distinguer pour pouvoir s'unir. Le multi-acteur est le signe même de la solidarité (faire avec) alors que le social corrige simplement. » (François Marty).

« **Nous parlons d'abord de nos différences**, nous sommes petits, nous n'avons pas, beaucoup de ressources. » (Alex Hochart)

ENSUITE S'ASSOCIER, COOPERER

« Une nécessité : nous sommes une région qui s'appauvrit, les entreprises ont quitté le pays, il est nécessaire de **mutualiser nos moyens et nos ressources**, reconstruire avec des micro-crédits. »

« Tous les problèmes sont interdépendants; ils obligent à ce que toutes les spécificités se retrouvent et s'identifient. » (Alex Hochart)

« On a réussi à renverser l'idée qu'on ne peut pas se passer les uns des autres pour décider. Les convergences ça se construit ! Plutôt que la différence, **il faut mettre l'accent sur les complémentarités nécessaires**. On a fait venir l'opéra de Lille à Pruges, car la haute culture doit aussi sortir de la ville.

Renverser la situation pour ne pas subir, c'est aussi devenir capable de dépasser la revendication pour « ses choses à soi », car, là, on est sûrs de perdre. » (Martine Théveniaut & Bruno Racine).

Piste d'expérimentation :

Outiller une nouvelle gouvernance en répertoriant toutes les formes du multi-acteur (alliances, partenariats, collectifs, plateformes etc.) pour en extraire des pratiques, des façons de faire et en même temps des gains d'efficacité, de résolution de conflits, d'innovations etc.

PUIS INVENTER DES FORMES D'ORGANISATION

« C'est ça qui est en jeu : entreprendre autrement pour de nouvelles solidarités. De ce point de vue, il ne s'agit pas de savoir ce que je vais entreprendre, mais **comment je vais l'entreprendre** ».

Cette formule de François Marty illustre bien l'enjeu central de la nouvelle économie, qui doit prolonger sa créativité et sa nature collective par des innovations dans la science des organisations, voire de l'organisation tout court.

Ainsi, le projet Chenelêt reflète, dans son organisation, l'intégration de volets distincts mais complémentaires :

- **L'association Chênelet** est vouée à encadrer les activités d'insertion de « début de parcours » sous forme d'atelier d'insertion et à mettre en oeuvre de nouvelles activités d'intérêt social et écologique : jardin de Cocagne, fabrication d'éco-matériaux, de mobilier écologique pour le jardin, culture de plantes sauvages ;

- **L'association Chênelet Développement** est chargée d'assurer la prospective sur ces nouveaux métiers souvent sous forme d'études de faisabilité, mais aussi la transmission du savoir par la formation ;
- **La SCI Chênelet Habitat** détient l'ensemble du patrimoine lié aux activités socio-économiques de chaque structure. Elle est notamment maître d'ouvrage des logements sociaux en écoconstruction de Moyecques ;
- **La SA « Scierie et Palettes du Littoral » constituée en SCOP** avec statut d'entreprise d'insertion et d'entreprise solidaire. Elle développe aujourd'hui différents métiers : scierie, fabrique de palettes hors standard, transport et logistique et enfin, construction de maisons écologiques et d'éléments de construction en bois massif. Cette entreprise compte 120 personnes, dont 70 postes etp d'insertion. Les autres salariés sont les cadres et d'anciens emplois d'insertion devenus associés, soit 40 sociétaires de la SCOP en CDI. Elle forme ainsi des conducteurs de machines semi-automatiques, des caristes, des chauffeurs routiers, des ouvriers polyvalents de production etc.

Qu'est ce qui a permis à certaines dynamiques d'obtenir une pérennité et d'engendrer sur un territoire des modes de faire durables ? Quelles leçons pour les multiplier à l'avenir ?

PARTIR DU TERRAIN (QUEL TERRAIN ?), DE L'EXISTANT (QUEL EXISTANT ?)

Des patrimoines

Le terrain c'est à la fois des patrimoines naturels et culturels matériel et immatériel, sans oublier le patrimoine industriel. C'est aussi un patrimoine social et bien sur économique.

« Qu'est-ce que le patrimoine ? **C'est un héritage**. On distingue le patrimoine bâti : civil, religieux, industriel etc. et le patrimoine naturel : le Marais, les réserves naturelles nationales (les étangs du Romelaëre, les coteaux calcaires de Wavran-sur-l'Aa, les grottes de chauves-souris d'Acquin-Westbécourt) » (CR atelier 1)

L'étape incontournable de la question des patrimoines est celle de la **connaissance** : il faut les décrire, les qualifier, les illustrer ainsi que leurs dynamiques et les logiques d'acteurs qui s'y rattachent. C'est ce que propose l'atelier n°1 : « Réaliser un travail de compilation des inventaires des différents patrimoines existants ».

L'avis du Conseil de Développement du Pays de Saint-Omer confirme l'importance de cette étape : « Il nous paraît important de **réaffirmer plus fortement la nécessité de trouver une identité à notre Pays**, un sentiment d'appartenance. Précédemment, l'impact industriel (verrière, papeterie) constituait la visibilité de notre territoire au sein de la région. Aujourd'hui se pose la question du socle identitaire à trouver sans doute à travers une conjugaison de nos atouts : le patrimoine bâti et naturel, la mutation économique et surtout dans les hommes et les femmes de notre territoire. » (Avis sur le SCOT du Pays de Saint-Omer, février 2008).

Une situation

« **La situation du Pays de l'audomarois peut se révéler une opportunité** (au carrefour de la métropole, du grand littoral, de l'Angleterre, de la Belgique), tant pour le tourisme que pour l'accueil d'un public à la recherche d'une bonne qualité de vie. » (CR atelier 1)

Le Pays de Saint-Omer : « Le même tissu rural que dans les territoires adjacents - Pays des Moulins de Flandres, Pays Cœur de Flandres, Pays des 7 Vallées etc.) et une même problématique dans ce « Pays vert » **au carrefour de 2 axes d'influence** : Lille, Courtrai, Arras (métropolisation) et Calais-Dunkerque-Boulogne (côte d'Opale, transit portuaire, pôle halieutique, industrie etc.) ». (Martine Théveniaut et Bruno Racine).

Des outils

« **On dispose de documents pour l'aménagement du territoire** (SCOT, PLU, Agenda 21, Plan climat) et **d'inventaires qui sont forts utiles** à condition de les compiler et de les faire vivre. » (CR atelier 1)

Pistes d'expérimentation :

- Une **thèse d'étudiant en histoire** pour réaliser ce travail d'inventaire et de qualification.
- Une **stratégie de communication** auprès des élus, des techniciens et du grand public pour que le patrimoine soit connu (ex de la Chartreuse), apprécié pour sa valeur et suscite un débat et une réflexion collective sur les nouveaux usages du patrimoine et sur ses évolutions possibles (tout n'a pas vocation à être figé dans le marbre pour l'éternité).

PARTIR DU TERRAIN VEUT DIRE PLACER L'HOMME AU CŒUR DU PROCESSUS, AU CENTRE DES FINALITES DE L'ACTION

« **Il faut partir de l'expression des besoins**, le maintien des entreprises, le développement des services, il faut trouver des moyens, des gens motivés et formés,... C'est de l'aménagement du territoire. » (Jean-Pierre Laviéville - CESR). En réalité ce sont toutes les dimensions humaines qui sont au centre, aussi bien les besoins économiques (les emplois) que la qualité de vie, l'habitat, la santé, l'alimentation saine etc.

Piste d'expérimentation :

- Associer au programme de constructions sociales à faibles charges visant à illustrer une finalité de bien-être des personnes et des familles notamment les plus démunies (Le Chenelêt) **un mécanisme de décentralisation du Conseil de Développement**, sorte d'antennes, bénévoles, chargées d'avoir une veille et de faire remonter les préoccupations, les besoins, les aspirations, les propositions des personnes accédant à ces logements mais aussi des quartiers d'implantation de ces habitations.

LES ACTIONS DE LA « NOUVELLE ECONOMIE » DOIVENT ETRE VIABLES, RENTABLES

La viabilité est la clé du pouvoir d'agir et d'une certaine forme de pérennité. Pour l'assurer, les méthodes classiques de gestion des entreprises peuvent être transférées, avec profit, vers les structures d'économie solidaire, par exemple les entreprises d'insertion.

EN PLUS DE LA VIABILITE ECONOMIQUE, IL YA UNE VABILITE CULTURELLE, AFFECTIVE

Le projet doit si possible faire partie d'un bien collectif, d'un bien commun, avec le sentiment qu'il existe autre chose que la seule valorisation économique des ressources, des potentiels (par le tourisme par exemple). C'est la question du sens qui est posée. Ce point est jugé essentiel. Le sens peut d'ailleurs découler du passé des lieux. C'est le cas de la Chartreuse avec ses différentes fonctions historiques sociales, de production, de recherche, d'échanges artistiques etc.

Focus :

http://www.nordmag.com/nord_pas_de_calais/montreuil/neuville/notre_dame_des_pres.htm

Extraits de « Script de la 5^{ème} étape régionale de Saint-Omer, 9 et 10 janvier 2009 », Martine Theveniaut & Bruno Racine, 28 pages.



La chartreuse de Neuville n'appartient plus au Centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil (CHAM), qui vient de la vendre à la SCI de l'Ermitage. Cette société immobilière parisienne a un projet ambitieux pour ce joyau du patrimoine du Montreuillois. Cette société, dirigée par Maxime Rinaldi et l'architecte François Pin, est spécialisée dans le réaménagement d'édifices anciens. « *Ce qui va changer, c'est que la chartreuse va enfin apparaître dans la région et qu'elle sera ouverte au public* », explique Maxime Rinaldi. François Pin et Maxime Rinaldi ont défini un projet qui se décompose en trois parties. Le premier volet concerne un ensemble d'hébergements dans les 23 maisons des chartreux et dans les

bâtiments encadrant la cour d'entrée. Les futurs propriétaires devront respecter des conditions très strictes afin de préserver l'identité des lieux.

Le deuxième volet consiste en la création d'un centre de vie dédiée à la culture dans l'église, les chapelles et la bibliothèque. De grands événements culturels sont prévus en cet endroit. L'histoire des chartreux qui ont occupé l'endroit pendant presque sept siècles y sera détaillée.

Enfin, les bâtiments communs situés à l'entrée et sur le côté de la chartreuse seront consacrés à l'enseignement. On évoque des lieux de séjour ouverts aux écoles de la région ou d'Angleterre. Un projet qui a séduit Claude Duvivier, directeur du CHAM. « C'est un projet qui va faire de la chartreuse un haut lieu de la culture. L'intégrité des lieux est respectée et, ce qui est le plus important, la population de la région va pouvoir se l'approprier... » (extrait art La Voix Eco du 19/03/2008)

La restauration est échelonnée sur 20 ans. Elle associe différents temps et volets :

Une vision et des valeurs :

- La liberté du choix de pensée et la juste place de chacun,
- La personne acteur et valeur de référence,
- Le développement de l'esprit d'entreprise et de la créativité,
- La diversité source d'enrichissement.

Un projet culturel :

- Un **thème structurant** – l'homme et l'économie – revisitant l'héritage médiéval du lieu et faisant un lien avec les préoccupations actuelles (développement durable),
- Des **temps de réflexion croisée** entre chefs d'entreprise, journalistes, artistes, éducateurs, syndicalistes, chercheurs, y compris internationaux, etc... pour installer le dialogue, retirer sa casquette, rechercher l'intérêt collectif, stimuler la créativité en entreprise, se préparer à la retraite sur des thèmes dialogiques comme subir et choisir, élite et communauté, intellectuel et manuel, complexité et complémentarité,
- Une **programmation culturelle et artistique grand public** en lien avec les thèmes de réflexion (miroir, aiguillon, prolongement, sensibilisation, etc).

Un projet économique :

- **Différentes formules d'hébergement et de séjour** (retraites, charte de vie, accueil de personnes vivant une situation de handicap et accompagnées par les structures existantes),
- Un **musée** pour reconstituer les histoires du lieu avec une thématique sur le rayonnement des ordres monastiques dans la société européenne,
- **Des activités commerciales**, dont les visites du site.

Un projet environnemental :

- Une **construction HQE**,
- Une **réserve pluviale**.

Un projet social :

- Des **chantiers écoles**,
- Une sélection de **personnes en insertion** qui ont une dynamique personnelle de s'en sortir,
- Des **emplois aidés et de droit commun**.

Le montage financier est fondé sur une double approche :

- un **investisseur privé** pour moitié (par une société de portage qui a vocation à disparaître) réunit les fonds par la vente de parts du bâtiment et défiscalisation pour des personnes relevant de l'ISF, mais sans prétention à habiter le bâti acheté,
- une **association d'intérêt général** pour l'autre part a acquis les parties communes à l'euro symbolique et s'engage à réaliser le projet d'animation et de vie du lieu.

L'expérimentation et la diffusion seront approchées de façon professionnelle.

| Des enjeux récurrents

LA QUESTION DE L'IDENTITE : LE SENS, LA SINGULARITE... ET LA FONCTION

« Une chose est frappante au travers des expériences présentées dans ces territoires ruraux, **c'est toute l'image du Nord Pas-de-Calais qui change !** Ce n'est plus l'image d'une région minière, très dense et très urbaine, mais celle d'un véritable jardin ! Ce changement d'image de la Région, c'est un atout important dans le projet de ces Pays ! C'est à cette échelle régionale que ce projet prend son sens ! C'est un levier à saisir avec les autres conseils de développement : l'attractivité d'un patrimoine associé avec un thème, propre à chaque territoire pour y trouver quelle est la meilleure économie associée possible. On est au cœur du thème retenu « métropolisation et territoires adjacents » (Bruno Racine).

La question de l'identité est une spirale : partant de la qualification d'un état de départ (des ressources matérielles et immatérielles) l'identité se dessine, se précise et se déduit. Puis elle se communique à travers de multiples canaux et selon d'innombrables modalités : un entretien dans un bureau, un entrefilet, un étalé, une campagne promotionnelle etc. et, du fait de cette diffusion, acquiert une pluralité de sens et donc d'usage. **Pour les territoires, il s'agit alors, de maîtriser AUCUNE cette nouvelle ressource : l'imaginaire.**

LA QUESTION DU LONG TERME, DE LA VISION

« Il s'agit toujours d'une approche de type « réparation » plutôt que de « prévention ». **On ne sait pas anticiper.** » (CR atelier 1)

« Il n'y a pas que l'investissement matériel. Les relations, les liens et leur organisation sont tout aussi essentiels. **Quelle durée leur est accordée pour déboucher dans des projets ?** » (Géraldine Lechevalier)

Le long terme est une caractéristique de l'autre économie. Elle découle d'une vision. La vision autorise, facilite, conduit à des projets dont l'aboutissement relève du long terme. La Chartreuse de Neuilly en est un exemple.

LA QUESTION DE L'INTEGRATION

« Dans le cadre d'un projet de territoire déjà ciblé telle que « la Maison du marais », ne pourrait-on, en tant que Conseil de Développement, proposer à nos élus les préconisations repérées dans le projet de la réhabilitation de la Chartreuse qui en fait un projet d'économie sociale et solidaire : un porteur fort en capital humain, une multiplicité de compétences dès le départ, l'association du citoyen, l'intégration dans l'environnement, des liens avec les territoires voisins, une approche économique et sociale au service de tous. » (CR atelier 1).

« L'innovation au sein du tissu économique régional ne se limite pas à l'innovation technologique au sein des entreprises. Elle est également la résultante d'une prise en compte plus générale de l'évolution de la société et de ses impacts, comme par exemple les nouvelles tendances des modes de consommation, l'utilité sociale des services à la personne, les impacts environnementaux de la production, les nouvelles formes d'organisations du travail et donc du dialogue social. **L'approche par l'ESS a montré toute sa pertinence à générer l'ensemble de ces innovations.** » (www.nordpasdecals.fr)

« On a réussi à renverser l'idée qu'on ne peut pas se passer les uns des autres pour décider. Les convergences ça se construit ! Plutôt que la différence, **il faut mettre l'accent sur les**

complémentarités nécessaires. On a fait venir l'opéra de Lille à Pruges, car la haute culture doit aussi sortir de la ville. » (Edmond Henguelle).

« Ensemble » : c'est l'adjectif qui résume le plus simplement le caractère liant, associant, reliant et incluant de la nouvelle économie.

LA QUESTION DES LOGIQUES ANTAGONISTES

« **Il y a un conflit d'intérêt entre ceux qui financent l'entretien et la conservation**, avec toutes les contraintes, **et ceux qui en profitent** (les touristes, les territoires voisins) qui généralement ne sont pas des locaux. » (CR atelier 1).

Les logiques antagonistes sont celles bien connues du jeu d'acteurs du paysage territorial. Mais elles sont aussi présentes à l'intérieur même de la nouvelle économie, qui doit gérer une contradiction :

- D'un côté le constat unanime pour les entreprises comme pour les actions plus collectives est que les projets avancent parce qu'il sont portés par une ou deux personnes visionnaires, engagées et entreprenantes. Il y a une question de leadership.
- D'un autre côté la valeur de base de la nouvelle économie est le partage de l'effort, de l'organisation et de toutes les valeurs créées (les indicateurs de richesse).

Il y a une tension, une contradiction à gérer entre ces deux dynamiques. Le modèle « entreprendre ensemble » nécessite probablement beaucoup plus qu'une science de l'agencement : l'abandon du modèle d'accumulation et de possession individuelles des biens au profit d'un altruisme économique mais aussi social et environnemental.

LA QUESTION DES COMPETENCES

« Un débat peut en cacher un autre : **Venir, arriver à s'exprimer, répondre à une enquête publique, prendre la parole... ne se fait pas tout seul.** » (Géraldine Lechevalier).

« Les groupements d'employeurs de TPE ne peuvent pas jouer dans la même cour que les clusters d'entreprises avec ingénieurs. Ça fait partie de la nouvelle économie, car **on est dépourvu des moyens de créer des emplois pérennes, du fait des niveaux très différents de qualification** » (Maraîcher).

« Le Parc naturel régional et le Pays de Saint-Omer – dont une partie du périmètre est incluse dans celui du Parc – ayant des objectifs prioritaires communs, dont la démarche de développement durable, ont souhaité établir une coopération. Ce faisant, ils se sont donné les moyens d'une bonne articulation de leurs projets et de leurs actions par une répartition des rôles, dans un souci de complémentarité. **L'ingénierie, c'est-à-dire la matière grise du Parc, est mobilisée dans les démarches territoriales en matière de patrimoine naturel, patrimoine bâti, agriculture durable.** Les politiques mises en œuvre dans ces domaines s'inspirent de la charte du Parc. Dans les zones en commun Parc/Pays, c'est cette charte qui sert de référence. Dans les autres zones, il s'agit de faire en sorte que les initiatives, les expérimentations effectuées au sein du Parc, soient transférées et adaptées. » (Le journal du Pays de Saint-Omer n°4, Décembre 2007).

| Intuition finale

Le format proposé par les Pactes Locaux initie un mode d'évaluation participative qui reste largement à améliorer, principalement dans l'équilibre entre la libre expression démocratique des participants (lesquels ?) et l'atteinte de résultats en terme de contenu destiné à alimenter un propos, une stratégie, un projet (lequel ? laquelle ?).

Cette question du sens et de la portée d'un événement comme une étape régionale se pose aussi pour un Conseil de Développement et, par ricochet, pour l'outil « pays ». **Cette question en induit immédiatement une autre, celle de la traçabilité de l'action du pays et de son conseil.**

On peut assez facilement illustrer cette problématique essentielle à travers un retour arrière sur l'étape régionale 5 du processus Lux'09 piloté par les Pactes Locaux. La séance était conçue en quatre temps : deux « conférences-illustrations », trois « ateliers-débats », un temps « éléments de synthèse et propositions » et une « assemblée plénière de clôture » destinée à générer des « propositions et opportunités pour une solidarité entre territoires ».

Les deux conférences-illustrations :

Valorisation du patrimoine : La Chartreuse de Neuville/Montreuil par Mme Noyon

Le modèle du Chênelet par Mr Marty

Les trois ateliers :

Atelier 1

Valorisation du patrimoine : un modèle de développement durable ?

Quelles sont les retombées possibles pour un territoire en termes de développement d'identité et d'attractivité ?

Atelier 2

Les territoires ruraux sont-ils des territoires sous contraintes, destinés à subir les besoins urbains et à se sanctuariser en termes de ressources ?

Quelles solidarités entre Métropole et territoires ?

Quelle cohésion territoriale à l'échelle régionale ?

Atelier 3

Quelle économie « soutenable » pour les territoires ?

Quels modèles et indicateurs de développement sont possibles entre désirs, besoins et compétences ?

L'analyse des attentes donne deux indications :

- Les exemples présentés étaient susceptibles d'éclairer les échanges de l'atelier 1 et, pour partie, l'atelier 3 ;
- Par contre, le lien avec les ateliers 2 et 3 (en partie) est plus distant et les questions posées dépassent largement les échelles et la nature des exemples présentés.

L'analyse des contenus prolonge le diagnostic :

- Des textes de présentation des expériences (le PPT de Mme Noyon par exemple) ont manqué ;
- Les Compte-rendus des ateliers sont intéressants, parfois bien structurés (le format Menaces / Faiblesses / Opportunités / Forces de l'atelier 1), mais permettant difficilement de répondre aux questions.

Exemple : la valorisation du patrimoine, un modèle de développement durable ?

La forme interrogative pousse au bilan et à l'analyse :

- De quoi parle-t-on quand on parle de patrimoine ?
- De quoi parle-t-on quand on parle de développement durable ?
- De quoi parle-t-on quand on parle de modèle ?
- Quelles sont les formes de valorisation du patrimoine sont-elles possibles ?
- Ces formes sont-elles des modèles de développement durable ?

Cette démarche très scolaire peut paraître lourde, ennuyeuse, hors-sujet voire rebutante. Pourtant, une problématique mal ou insuffisamment posée a peu de chances de donner de bonnes propositions à défaut de bonnes solutions.

Ces remarques ne remettent en cause ni l'intérêt d'un brainstorming ni les dynamiques respectives du Conseil de Développement et des Pactes Locaux. Elles pointent juste une difficulté récurrente, qui est **la qualité et donc la fiabilité et la crédibilité de l'expertise citoyenne**.

Comment cette expertise citoyenne est-elle reconnue officiellement ?

Voyons le site internet du Pays de Saint-Omer (tout au moins les éléments accessibles).

http://www.pays-de-saint-omer.fr/pays_de_saint_omer.php

- Le Pays n'est ni une collectivité locale nouvelle, ni un échelon administratif supplémentaire. **Le Pays est avant tout un lieu de mise en cohérence, de réflexion, et d'action collective** qui fédère, autour d'un projet commun de développement, les communes, les groupements de communes, les organismes socio-professionnels, les entreprises, les associations... Le Pays est le niveau privilégié de partenariat et de contractualisation. Il facilite la **coordination des initiatives menées par chaque acteur** (État, Région, Département, Communes et groupements intercommunaux, Chambres Consulaires, ...).
- La charte de développement est le véritable acte fondateur du Pays, **lieu de coordination stratégique des acteurs locaux et de la réorganisation des actions de l'État**, dans le respect du principe de libre administration des collectivités locales.

Le cahier des charges est ambitieux. Il faudra y ajouter, en plus de la notion de « lieu » la notion de « temps » ou de « moments » de mise en cohérence (coordination des initiatives, coordination stratégique), de réflexion et d'action collective (réorganisation des actions de l'Etat).

Dès lors le rôle du Conseil de Développement, élément moteur et dynamique du Pays, est à la fois **essentiel et ingrat**.

Essentiel car, en théorie, le Conseil est l'interface, le médiateur, le « passeur de frontières » entre les habitants et les responsables institutionnels mais aussi économiques et sociaux. De ce fait il joue un rôle d'ajusteur de plueurs réalités : celle du bas, celle du haut mais aussi celle des côtés dans le contexte de la solidarité inter-territoires ;

Ingrat car n'ayant à priori que peu de moyens de réalisation effective (ce n'est d'ailleurs pas son mandat) le Conseil de Développement est condamné à du *soft*, c'est à dire à une animation intelligente.

Cette animation est-elle condamnée à une figuration intelligente à la périphérie ?

Comment rendre l'expertise citoyenne experte ?

Fondamentalement, on peut dire que l'expertise d'un Conseil de développement est importante pour aider les élus à prendre des décisions.

A partir ce centre gravité au moins 4 conditions d'efficacité (par rapport au développement durable) et au moins 5 grands champs de compétence.

Les 4 conditions² :

² Texte élaboré à partir du contenu de l'article : Gilles-Laurent Rayssac, « A quelles conditions le conseil de développement peut-il faciliter le renouvellement de la démocratie locale? », *Développement durable et territoire*, Points de vue, mis en ligne le 1 novembre 2003. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1004.html>. Consulté le 25 février 2009.

1. **Garantir et reconnaître un rôle d'expertise citoyenne.**
« [...] il faut que les élus, ceux qui ont le pouvoir de décider en dernier ressort, soient disposés à laisser vivre un espace de délibération qui aura aussi pour fonction de les interroger, de les interpeller, de leur demander des comptes. »
2. **Faciliter et organiser la diversité et la complémentarité des contributions :** témoignage, information, expertise technique, vision politique, perspective identitaire et culturelle etc.
« [...] il est nécessaire que la composition du conseil de développement autorise effectivement la confrontation de points de vue différents relatant des expériences différentes de la vie quotidienne. »
3. **Travailler d'une manière qui reflète la réalité connectée, intégrée des problèmes :** « le conseil de développement semble être, historiquement, le premier espace de débat qui rend possible le changement de perspectives et permet de réconcilier l'approche technique (technocratique ?) et l'approche vécue d'une même réalité sur un territoire ».
« Par exemple, on peut analyser de plusieurs façons, sur un territoire, la question des transports collectifs, celle de la répartition des équipements collectifs (les installations sportives, par exemple), les horaires d'ouverture des magasins et des écoles et celle des moyens que se donne la collectivité pour favoriser l'éveil et l'éducation des enfants en dehors des horaires scolaires. Ces questions peuvent être analysées, et c'est ainsi que cela se passe le plus souvent, séparément les unes des autres ; elles peuvent aussi, c'est plus rare, être prises en compte de façon simultanée ; il n'en reste pas moins que ces questions, dans la vie quotidienne, vont se concrétiser sous la forme du casse-tête hebdomadaire de la mère de famille qui doit, dans le même temps, conduire son fils de 8 ans au foot, sa fille de 12 ans à l'escrime, aller faire les courses au supermarché, rentrer chez elle préparer le repas du soir et retourner chercher ses enfants en fin d'après-midi. »
4. **Associer espace public de délibération et méthode de débat public pour permettre un agir collectif.**
« [...] un lieu qui peut héberger la discussion, cela n'est pas suffisant pour garantir l'existence d'un espace public de délibération qui conduirait effectivement à la construction de véritables opinions politiques et à l'émergence d'un agir collectif. Pour que la construction soit complète, il faut qu'à l'existence du lieu s'ajoute la réalité d'une procédure.
[...] la réalité est que l'absence de méthodologie efficace et performante en matière d'organisation du débat public débouche, bien souvent, sur des difficultés récurrentes rencontrées dans les différents lieux d'exercice de la démocratie participative »

Les 4 compétences :

1. **Compétences en ingénierie de projet :** elles visent le développement des pratiques d'évaluation des actions, des dispositifs et des systèmes, les pratiques d'audit, l'élaboration des projets individuels et collectifs, la construction d'interfaces et de partenariats entre les différents acteurs du système territorial.
2. **Compétences méthodologiques :** citons, par exemple, les méthodes du débat public, la compréhension des logiques territoriales et des stratégies institutionnelles, les aspects systémiques du développement durable (« l'effet domino »), l'analyse des pratiques professionnelles et le repérage et l'analyse des freins structurels pour la formation et la qualification des ressources humaines, le recueil et l'analyse des conditions des « bonnes pratiques partenariales », la sociologie des organisations et de l'innovation etc.
3. **Compétences de communication :** la réalisation de « situations agissantes », la conduite de réunion, la création de réseaux et la dynamique de groupe sont des domaines clés auxquels s'ajoutent la conduite d'entretiens, l'écriture professionnelle - projet, rapport, synthèses, fiches de lecture, de synthèses et de documents/supports de vulgarisation grand public -.
4. **Compétences éthiques :** elles se rapportent à la posture du Conseil de Développement, distanciée par rapport aux situations et aux activités et garantes de la neutralité, de l'objectivité et de la pluralité des avis et des éléments rapportés.

Comment réaliser le comment ?

Le « comment » est déjà réalisé, tout au moins au niveau des bases. L'exemple en est donné par l'avis sur le SCOT du pays de Saint-Omer donné par le Conseil de Développement du même Pays (février 2008).

Exemple :

Garantir et reconnaître un rôle d'expertise citoyenne.	« Sans être exhaustif dans son analyse ... »
Faciliter et organiser la diversité et la complémentarité des contributions	« D'une manière générale, ce document est assorti d'une analyse pointue sans concession, il correspond bien aux constats partagés par les multiples acteurs du territoire »
Travailler d'une manière qui reflète la réalité connectée, intégrée des problèmes	« Il nous paraît important de réaffirmer plus fortement la nécessité de trouver une Identité à notre Pays, un sentiment d'appartenance. Précédemment, l'impact industriel (verrerie, papeterie) constituait la visibilité de notre territoire au sein de la région. Aujourd'hui se pose la question du socle identitaire à trouver sans doute à travers une conjugaison de nos atouts : le patrimoine bâti et naturel, la mutation économique et surtout dans les hommes et les femmes de notre territoire. »
Associer espace public de délibération et méthode de débat public pour permettre un agir collectif.	« Il [le Conseil de Développement] souligne le rôle innovant à mettre en place des Partenariats Privés-Publics qui pourront localiser des services durables. »
Compétences en ingénierie de projet	Enfin le conseil de développement soumettra un certain nombre d'indicateurs de développement durable permettant de dresser un tableau de bord de suivi des actions engagées
Compétences méthodologiques	« En effet le SCOT va fortement impacter l'évolution de notre territoire et les effets durables des projets retenus (« effet domino ») doivent être mesurés à travers les thèmes suivants... »
Compétences de communication	« Il a le mérite [le SCOT] d'établir une base de référence partagée par l'ensemble des acteurs du Territoire »
Compétences éthiques	« La question se pose : Jusqu'où pourrions-nous aller en matière de gouvernance , de solidarité et d' autonomie ? »

Alors, le Conseil de Développement un « méta-bureau d'études citoyen » ?

Pourquoi pas ? Les compétences internes du conseil sont à renforcer, notamment pour comprendre les thématiques territoriales et être en situation d'animer un débat de ne pas être abusé par un discours accrocheur mais aussi une expertise envahissante. Mais ses compétences externes, à façon, sont aussi à considérer. Elles percutent la pratique du conseil marchand, dont il est temps, aujourd'hui, de reconsidérer les finalités et les justifications.